

Image not found or type unknown



Retraite à partir de 14 ans

Par **ponpon**, le **10/11/2008** à **10:16**

J'ai commencé à travailler à 14 ans. J'ai cotisé en tant que salarié 18 ans. Installé artisan j'ai cotisé à ce jour 23 année. Ayant 55 ans puis je prétendre bénéficier ddes conditions de départ à la retraite prévues pour les personnes ayant débuté leur carrière professionnelle à 14 ans ?

Par **Visiteur**, le **10/11/2008** à **10:20**

bonjour
merci
au revoir

Par **natacha**, le **25/02/2009** à **14:35**

Bonjour,

Les départs avant 60 ans sont soumis à 3 conditions :

Avoir 4 ou 5 trimestres l'année civile des 16 ou 17 ans selon le cas
Avoir un certain nombre de trimestres cotisés (obtenus par l'activité°
Avoir un certain nombre de trimestres validés

Je vous invite à faire votre demande par écrit auprès de votre organisme de retraite (votre dernier régime affiliation = régime général ou artisan ?) afin qu'il étudie votre droit à départ

anticipé.

Vous aurez une réponse écrite et vous pourrez avoir des explications si vous n'êtes pas d'accord.

Bonne journée.